



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pesticides

Question écrite n° 97367

## Texte de la question

M. Philippe Martin interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'augmentation significative de l'usage des pesticides sur l'année 2014 dans le monde agricole. En raison de la situation sanitaire difficile de 2014, l'usage des pesticides en agriculture a augmenté de 9,4 % entre 2013 et 2014 démontrant que le plan Ecophyto a mis en place des conditions nécessaires mais non suffisantes pour atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette situation sanitaire difficile risque d'être de commune mesure en raison des dérèglements climatiques dont les incidences sur le monde agricole ne sont plus à prouver. Néanmoins, certaines fermes expérimentales se basant sur une diminution ou un arrêt de l'usage d'intrants ont démontré qu'elles étaient capables de mettre au point des techniques performantes. Il serait donc tout à fait opportun d'encourager le déploiement du dispositif dans le cadre de la deuxième phase du plan Ecophyto. Il lui demande si d'autres mécanismes seront mis en place pour faciliter la transition agroécologique nécessaire pour le bon fonctionnement du secteur agricole.

## Texte de la réponse

Le plan Ecophyto a mis en place à partir de 2010 le dispositif DEPHY FERME, qui regroupe 2000 exploitations agricoles engagées dans une démarche de réduction volontaire de leur utilisation de produits phytosanitaires. Ce dispositif, qui a porté ses fruits et a réussi à démontrer qu'il était possible de réduire significativement l'utilisation de ces produits tout en maintenant un bon niveau de rendement et de marge économique à l'hectare, a produit 87 systèmes de cultures de référence ainsi que 80 fiches trajectoires. Ces documents sont autant de supports de réflexion et de progrès pour les agriculteurs ainsi que pour leurs conseillers. Le plan Ecophyto II, publié le 26 octobre 2015, renforce ce dispositif en faisant passer de 2000 à 3000 le nombre d'exploitations agricoles engagées dans le dispositif DEPHY FERME, et en rendant obligatoire l'engagement de la totalité de l'atelier de production, cela dès l'année 2016. Par ailleurs, l'action 4 du plan Ecophyto II prévoit la mise en place d'un réseau de 30 000 exploitations agricoles engagées dans la transition agroécologique à bas niveau de produits phytosanitaires. Ce réseau ambitieux sera le support de la diffusion la plus large possible des pratiques économes en produits phytosanitaires. L'animation de ces réseaux et la mise en place de techniques alternatives sur les exploitations engagées bénéficieront d'un soutien financier, par l'enveloppe de 30 millions d'euros du plan Ecophyto II au niveau régional à compter de 2016.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Martin](#)

**Circonscription :** Gers (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97367

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 juillet 2016](#), page 6098

**Réponse publiée au JO le :** [6 septembre 2016](#), page 7928